PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES
MUNICIPALITÉ DE SAINT-TÉLESPHORE

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AVRIL 2022

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 12 avril 2022 à 19 h 30, à la salle du Centre communautaire Rémi-Sauvé, situé au 1425, route 340 à Saint-Télesphore

Lors de cette séance étaient présents :

- le maire monsieur David McKay
- la conseillère madame Nathalie Lanthier
- la conseillère madame Mélissa Morin
- la conseillère madame Kim Jones
- le conseiller monsieur Paul Gauthier
- le conseiller monsieur Danny Raymond
- la conseillère madame Valérie Camiré

formant quorum sous la présidence du maire, monsieur David McKay.

La greffière-trésorière adjointe, madame Manon Cuillerier est aussi présente.

Les règles de mesures d'hygiène sont respectées par les personnes présentes.

2022-04-01 **OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE AVEC PRÉSENCE DU PUBLIC**

Monsieur le maire David McKay vérifie et constate qu'il y a quorum et ouvre la séance ordinaire du 12 avril 2022 à 19 h 35.

EN CONSÉQUENCE,
il est proposé par la conseillère Kim Jones,
appuyé par la conseillère Mélissa Morin
ET RÉSOLU

QUE le conseil accepte que la présente séance soit tenue avec public et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient tous présents en salle lors de cette séance ;

QUE la séance soit publicisée, dès que possible, selon les règles juridiques applicables par l'un ou l'autre des arrêtés ministériels applicables, soit sur son site Internet et qu'une copie soit disponible à l'hôtel de ville.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE D'UN VOTE.

2022-04-02 **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le maire David McKay demande à madame Manon Cuillerier, greffière-trésorière adjointe, de procéder à la lecture de l'ordre du jour.

il est proposé par la conseillère Kim Jones,
appuyé par la conseillère Mélissa Morin
ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance ordinaire AVEC présence de public
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Législation
3.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mars 2022
3.2. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 mars 2022
3.3. Adoption du *Règlement 323-03-22 Modifiant le règlement numéro 323-02-21 sur le traitement des élus municipaux*
3.4. Adoption *du Règlement 320-03-22 Modifiant le règlement numéro 320-01-18 concernant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et la délégation d'autorisation de dépenses et de passer des contrats*
3.5. Dépôt de la correspondance
4. Demandes externes
4.1. Demande de prêt de tables à pique-nique par l'école Immaculée-Conception
4.2. Demande de proclamation de la semaine de la Santé mentale de l'Association canadienne pour la santé mentale
5. Ressources humaines
6. Finances et trésorerie
6.1. Approbation de la liste des comptes de mars 2022

6.2. Autorisation de paiement à la *Municipalité de Rivière-Beaudette* pour la quote-part relative à l'entente pour l'utilisation du bassin d'incendie sur le chemin Saint-Philippe
6.3. Autorisation de paiement au *Réseau Conseil des Sages* pour le soutien à la direction générale pour la période du 2 au 15 février 2022
6.4. Autorisation de paiement à *Québec Municipal* pour l'abonnement annuel du 1er mai 2022 au 30 avril 2023
6.5. Autorisation de paiement à *Pierre-Luc Paquet* pour des honoraires professionnels en urbanisme pour la période du 28 février au 25 mars 2022
6.6. Autorisation de paiement à la *Ville de Vaudreuil-Dorion* pour la quote-part relative à l'entente intermunicipale établissant la couverture en cas d'interventions spécialisées en matières dangereuses – HAZMAT pour l'année 2022
6.7. Autorisation de paiement *à Infrastructel / INFRA Planification urbaine* pour les prestations de services en inspection et émission de permis pour le mois de février 2022
6.8. Autorisation de paiement à *H2O Service* pour l'opération des stations de traitement des eaux usés pour le mois de janvier 2022
6.9. Autorisation de paiement à *Pétroles Campbell inc* pour la livraison d'huile pour la fournaise de la caserne du service de Sécurité incendie
6.10. Autorisation de paiement à *Demers & Colbert Sécurité inc*. pour l'inspection annuelle des appareils respiratoires
6.11. Autorisation de paiement à *Mécamobile inc.* pour l'inspection annuelle et des travaux de réparation du camion du service de Sécurité incendie
6.12. Autorisation de paiement à la *Municipalité de Saint-Polycarpe* pour les services d'entraide incendie du 6 et du 27 janvier 2022
6.13. Autorisation de paiement à *Aréo-feu Ltée* pour des travaux de réparation du camion du service de Sécurité incendie
6.14. Autorisation de paiement à *André Campeau* pour des travaux de déneigement au Parc André-Leblanc
6.15. Autorisation de paiement à *Serge Liboiron* pour des travaux de déneigement ajoutés au contrat pour la saison 2021-2022
6.16. Autorisation de paiement à *Polytech électrique inc*. pour les travaux de vérification et réparation de l'automate de la station d'épuration du village de Dalhousie
7. **Période de questions**
8. Administration
9. Incendie et sécurité publique
9.1. Mandat à la firme *Prudent* pour une banque d'heure et des services en accompagnement en sécurité civile
9.2. Entente intermunicipale établissant la couverture en cas d'interventions spécialisées en matières dangereuses – HAZMAT 2021-2025
9.3. Ratification des orientations et des décisions prises relativement à la pandémie du COVID-19
10. Travaux publics et voirie
11. Transport et déneigement
12. Hygiène du milieu et environnement
12.1. Mandat à la firme *Polytech électrique inc* pour les travaux de remplacement de l'automate de la station d'épuration du village de Dalhousie
12.2. Gestion de la compétence pour la collecte et le transport des matières organiques
12.3. Mandat à *François Poulin, ingénieur* pour des services professionnels pour la détermination de la capacité résiduelle de traitement des étangs aérés du village de Dalhousie
13. Urbanisme, développement et mise en valeur du territoire
13.1 Consultation publique – Demande de dérogation mineure numéro 22-56 – lot 3 767 513
14. Loisirs, culture et vie communautaire
14.1 Cours de Zumba offert au Parc André-Leblanc et à la salle Communautaire Rémi-Sauvé
14.2. Nombre de parutions du journal municipal Le Montjoie
14.3. Collecte de sang
14.4. Emplacement de l'exposition Contamination Culturelle du 22 mai au 18 juin 2022
14.5. Distribution de plants d'arbres au Parc André-Leblanc le samedi 14 mai 2022
14.6. Autorisation pour la demande d'aide financière pour célébrer la Fête Nationale
15. Autres sujets
16. **Période de questions**
17. Levée de la séance ordinaire.

Suite à la lecture de l'ordre du jour, le point suivant a été radié de l'ordre du jour :

9.2. Entente intermunicipale établissant la couverture en cas d'interventions spécialisées en matières dangereuses – HAZMAT 2021-2025

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE D'UN VOTE.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 MARS 2022

Ce point de l'ordre du jour est reporté à une séance ultérieure.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 24 MARS 2022

Ce point de l'ordre du jour est reporté à une séance ultérieure.

2022-04-03 **ADOPTION DU *RÈGLEMENT 323-03-22 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 323 - 02 - 21 SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX***

Mentions de la directrice générale et greffière-trésorière par intérim, Danielle Glode

- L'objet et la portée du *Règlement numéro 323-03-22 modifiant le règlement numéro 323 - -02 21 sur le traitement des élus* est de décréter le traitement des élus municipaux suite au scrutin du 7 novembre 2021 ;
- Aucune modification n'a été apportée entre le projet du règlement déposé et le présent règlement ;
- Une copie du présent règlement a été mise à la disposition du public lors de cette même séance ;
- Les originaux du règlement sont déposés et conservés aux archives de la Municipalité.

Je soussignée, Danielle Glode, certifie sous mon serment d'office, que les mentions ci-haut sont véridiques.

_____
Danielle Glode
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim

ATTENDU QUE conformément aux dispositions de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (L.R.Q., c. T-11.001), la municipalité de Saint-Télesphore (ci-après : « la Municipalité ») a adopté le 14 août 2018, le *Règlement numéro 323-18* fixant la rémunération de ses membres ;

ATTENDU QUE le conseil municipal ainsi que le maire sont majoritairement nouvellement élus depuis les élections municipales du 7 novembre 2021 ;

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite modifier le *Règlement numéro 323-018 sur le traitement des élus municipaux* adopté par la Municipalité afin de fixer la rémunération des élus municipaux pour l'année 2022 ;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné par Danny Raymond à la séance extraordinaire du 24 mars 2022 ;

ATTENDU QUE le projet de règlement relatif au présent règlement a été présenté et déposé par Danny Raymond lors de la séance extraordinaire du 24 mars 2022 ;

ATTENDU QU'un avis public a été publié le 22 mars 2022 conformément aux modalités de l'article 9 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* ;

il est proposé par la conseillère Nathalie Lanthier,
appuyé par le conseiller Danny Raymond
ET RÉSOLU

QUE LE PRÉSENT RÈGLEMENT SOIT ADOPTÉ ET QU'IL SOIT ORDONNÉ ET STATUÉ COMME SUIT :

ARTICLE 1

Le premier paragraphe de l'article 3 « Rémunération du maire » du *Règlement numéro 323-18 sur le traitement des élus municipaux* est remplacé par ce qui suit :

> **« Article 3 RÉMUNÉRATION DU MAIRE**
>
> La rémunération de base annuelle du maire est fixée à 7 915,82 $ pour l'année 2022. L'allocation annuelle de dépenses du maire est fixée à 3 957,91 $ pour l'année 2022. Pour les années subséquentes, ces montants seront ajustés en fonction de l'indexation ou de la révision prévue à l'article 9 ci-après. »

ARTICLE 2

L'article 5 « Rémunération des autres membres du conseil » du *Règlement numéro 323-18 sur le traitement des élus municipaux* est remplacé par ce qui suit :

> **« Article 5 RÉMUNÉRATION DES AUTRES MEMBRES DU CONSEIL**
>
> La rémunération annuelle des membres du conseil municipal, autre que le maire, est fixé à 2 638,69 $ pour l'exercice financier de l'année 2022, étant entendu que pour tout exercice financier subséquent, le montant de la rémunération des membres du conseil municipal sera ajusté annuellement en fonction de l'indexation prévue à l'article 9 du présent règlement. »

ARTICLE 3

L'article 8 « Les jetons de présence » du *Règlement numéro 323-18 sur le traitement des élus municipaux* est remplacé par ce qui suit :

> **« Article 8 LES JETONS DE PRÉSENCE**
>
> Une indemnité est accordée à tout membre du Conseil pour assister, en sa qualité officielle, à une réunion de comité autre que celles tenues par un organisme paramunicipal et autre qu'un Comité plénier ou des séances du Conseil pour lesquels le membre reçoit une rémunération régulière. Le montant de l'indemnité est fixé à 30,00 $ par tranche de 3,5 heures par réunion auquel le membre a assisté en sa qualité officielle, sur mandat du Conseil.

ARTICLE 4

Le présent règlement entre en vigueur rétroactivement au 1er janvier 2022.

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi et est publié sur le site Internet de la Municipalité.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE D'UN VOTE.

2022-04-04 **ADOPTION *DU RÈGLEMENT 320-03-22 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 320 - 01 – 18 CONCERNANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES ET LA DÉLÉGATION D'AUTORISATION DE DÉPENSES ET DE PASSER DES CONTRATS***

Mentions de la directrice générale et greffière-trésorière par intérim, Danielle Glode

- L'objet et la portée du *Règlement numéro 320-03-21 modifiant le règlement numéro 320 – 01 – 18 concernant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et la délégation d'autorisation de dépenses et de passer des contrats* est de décréter les autorisations quant aux dépenses et la passation de contrats ;
- Aucune modification n'a été apportée entre le projet du règlement déposé et le présent règlement ;
- Une copie du présent règlement a été mise à la disposition du public lors de cette même séance ;
- Les originaux du règlement sont déposés et conservés aux archives de la Municipalité.

Je soussignée, Danielle Glode, certifie sous mon serment d'office, que les mentions ci-haut sont véridiques.

_____
Danielle Glode
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné par Mélissa Morin à la séance extraordinaire du 24 mars 2022 ;

ATTENDU QUE le projet de règlement relatif au présent règlement a été présenté et déposé par Mélissa Morin lors de la séance extraordinaire du 24 mars 2022 ;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par la conseillère Mélissa Morin,
appuyé par la conseillère Valérie Camiré
ET RÉSOLU

QUE LE PRÉSENT RÈGLEMENT SOIT ADOPTÉ ET QU'IL SOIT ORDONNÉ ET STATUÉ COMME SUIT :

ARTICLE 1

L'article 3.1 du *Règlement numéro 320-17 concernant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et la délégation d'autorisation de dépenses et de passer des contrats* est remplacé par ce qui suit :

« Article 3.1

Le conseil délègue son pouvoir d'autorisation de dépenser de la façon suivante :

a) tout responsable d'activité budgétaire peut autoriser des dépenses et contracter au nom de la municipalité à la condition de n'engager ainsi le crédit de la municipalité que pour l'exercice courant et dans la limite des enveloppes budgétaires sous sa responsabilité. L'autorisation suivante est toutefois requise lorsque le montant de la dépense ou du contrat en cause se situe dans la fourchette indiquée :

FOURCHETTE	
0 $ à 1 000 $	Responsable d'activité budgétaire
> 1 000 $ à 5 000 $	Directeur général et greffier-trésorier
> 5 000 $	Conseil municipal

ARTICLE 2

« Article 3.1

b) tout responsable d'activité budgétaire peut autoriser des dépenses et contracter pour des travaux de voirie au nom de la municipalité à la condition de n'engager ainsi le crédit de la municipalité que pour l'exercice courant et dans la limite des enveloppes budgétaires sous sa responsabilité. L'autorisation suivante est toutefois requise lorsque le montant de la dépense ou du contrat pour des travaux de voirie en cause se situe dans la fourchette indiquée :

FOURCHETTE	
0 $ à 5 000 $	Directeur général et greffier-trésorier
> 5 000 $	Conseil municipal

ARTICLE 3

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE D'UN VOTE.

DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Aucune correspondance

2022-04-05 **DEMANDE DE PRÊT DE TABLES À PIQUE-NIQUE PAR *L'ÉCOLE IMMACULÉE-CONCEPTION***

SUITE à la demande de prêt de tables à pique-nique pour utilisation par les élèves d'Immaculée-Conception, reçue de monsieur Jean-Sébastien Roy, directeur de *l'école du Val-des-Près*,

il est proposé par la conseillère Kim Jones,
appuyé par la conseillère Nathalie Lanthier
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le prêt de 4 tables à pique-nique à l'*école Immaculée-Conception.*

D'AUTORISER la directrice générale et greffière-trésorière par intérim, madame Danielle Glode à signer l'entente pour le prêt de biens immobiliers.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE D'UN VOTE.

2022-04-06 **DEMANDE DE PROCLAMATION DE LA SEMAINE DE LA SANTÉ MENTALE DE L'*ASSOCIATION CANADIENNE POUR LA SANTÉ MENTALE***

CONSIDÉRANT QUE la Semaine nationale de la santé mentale se déroule du 2 au 8 mai 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE l'*Association canaadienne pour la santé mentale – Division du Québec*, membre du réseau qui initie l'événement depuis 71 ans, invite cette année à prendre conscience de l'importance de l'empathie ;

CONSIDÉRANT QUE nous avons tous une santé mentale dont il faut prendre soin et que celle-ci a été mise à l'épreuve à bien des égards pendant la pandémie ;

CONSIDÉRANT QUE les campagnes de promotion de la santé mentale visent à améliorer la santé mentale de la population du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités contribuent au bien-être de la population en mettant en place des environnements favorables à la vie de quartier ;

CONSIDÉRANT QUE la santé mentale est une responsabilité collective et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société ;

CONSIDÉRANT QU'il est d'intérêt général que toutes les municipalités du Québec soutiennent la Semaine nationale de la santé mentale ;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par la conseillère Valérie Camiré
appuyé par la conseillère Nathalie Lanthier
ET RÉSOLU

DE PROCLAMER, la semaine du 2 au 8 mai 2022 Semaine de la santé mentale et invite tous les citoyens, les entreprises et les institutions à #Parlerpourvrai et à partager la trousse d'outils de la campagne de la Semaine nationale de la santé mentale, dont le thème est l'empathie. Ensemble, contribuons à transformer notre municipalité en un environnement favorable à la santé mentale des citoyens.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE D'UN VOTE.

2022-04-07 **APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES DE MARS 2022**

Je soussignée, Danielle Glode, certifie sous mon serment d'office, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes déposés à la présente séance.

_____
Danielle Glode
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim

CONSIDÉRANT QUE les crédits budgétaires nécessaires pour couvrir les dépenses suivantes sont disponibles, tel que certifié par la directrice générale et greffière-trésorière par intérim :

Salaires versés du 1er au 31 mars 2022	23 321,67 $
Prélèvements bancaires du 1er au 31 mars 2022	12 904,16 $
Dépenses particulières payées du 1er au 31 mars 2022	148 715,82 $
Comptes à payer au 31 mars 2022	23 511,78 $
TOTAL	**208 453,43 $**

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a reçu la liste des comptes de mars 2022 au moins soixante-douze heures avant cette séance ;

CONSIDÉRANT QUE les comptes du mois ont fait l'objet d'une vérification par les membres du conseil ;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Danny Raymond,
appuyé par la conseillère Mélissa Morin
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER le rapport de la directrice générale greffière-trésorière par intérim, Danielle Glode, des comptes de mars 2022 ;

D'ENTÉRINER la liste des salaires, des prélèvements bancaires et des dépenses particulières payés au cours de la période du 1er au 31 mars 2022 ;

D'ENTÉRINER l'annulation de prélèvements 1399 à 1404 ;

D'AUTORISER le paiement des comptes à payer au 31 mars 2022.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE D'UN VOTE.

2022-04-08 **AUTORISATION DE PAIEMENT À LA *MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-BEAUDETTE* POUR LA QUOTE-PART RELATIVE À L'ENTENTE POUR L'UTILISATION DU BASSIN D'INCENDIE SUR LE CHEMIN SAINT-PHILIPPE**

Il est proposé par le conseiller Paul Gauthier,
appuyé par le conseiller Danny Raymond
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le paiement au montant de 12 469,08 $ non taxé à la *Municipalité de Rivière-Beaudette* pour la quote-part relative à l'entente pour l'utilisation du bassin d'incendie sur le chemin Saint-Philippe.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE D'UN VOTE.

2022-04-09 **AUTORISATION DE PAIEMENT AU *RÉSEAU CONSEIL DES SAGES* POUR LE SOUTIEN À LA DIRECTION GÉNÉRALE POUR LA PÉRIODE DU 2 AU 15 FÉVRIER 2022**

Il est proposé par la conseillère Kim Jones,
appuyé par la conseillère Mélissa Morin
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le paiement au montant de 3 181,93 $ taxes incluses, au *Réseau Conseil des Sages* pour le soutien à la direction générale pour la période du 2 au 15 février 2022.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE D'UN VOTE.

2022-04-10 **AUTORISATION DE PAIEMENT À *QUÉBEC MUNICIPAL* POUR L'ABONNEMENT ANNUEL DU 1ER MAI 2022 AU 30 AVRIL 2023**

Il est proposé par la conseillère Nathalie Lanthier,
appuyé par le conseiller Paul Gauthier
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le paiement au montant de 206,96 $ taxes incluses, à *Québec Municipal* pour l'abonnement annuel du 1er mai 2022 au 30 avril 2023.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE D'UN VOTE.

2022-04-11 **AUTORISATION DE PAIEMENT À *MONSIEUR PIERRE-LUC PAQUET* POUR DES HONORAIRES PROFESSIONNELS EN URBANISME POUR LA PÉRIODE DU 28 FÉVRIER AU 25 MARS 2022**

ATTENDU la résolution numéro 2022-01-16 adoptée à la séance extraordinaire du 20 janvier 2022 mandatant *Monsieur Pierre-Luc Paquet* pour des honoraires professionnels en urbanisme ;

il est proposé par la conseillère Valérie Camiré,
appuyé par la conseillère Mélissa Morin
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le paiement au montant de 3 813,72 $ taxes incluses, à *Monsieur Pierre-Luc Paquet* pour des honoraires professionnels en urbanisme pour la période du 28 février au 25 mars 2022.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE D'UN VOTE.

2022-04-12 **AUTORISATION DE PAIEMENT À LA *VILLE DE VAUDREUIL-DORION* POUR LA QUOTE-PART RELATIVE À L'ENTENTE INTERMUNICIPALE ÉTABLISSANT LA COUVERTURE EN CAS D'INTERVENTIONS SPÉCIALISÉES EN MATIÈRES DANGEREUSES – HAZMAT POUR L'ANNÉE 2022**

Il est proposé par le conseiller Paul Gauthier,
appuyé par la conseillère Valérie Camiré
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le paiement au montant de 2 003,34 $ taxes incluses, à la *Ville de Vaudreuil-Dorion* pour la quote-part relative à l'entente intermunicipale établissant la couverture en cas d'interventions spécialisées en matières dangereuses – HAZMAT pour l'année 2022.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE D'UN VOTE.

2022-04-13 **AUTORISATION DE PAIEMENT *À INFRASTRUCTEL / INFRA PLANIFICATION URBAINE* POUR LES PRESTATIONS DE SERVICES EN INSPECTION ET ÉMISSION DE PERMIS POUR LE MOIS DE FÉVRIER 2022**

ATTENDU la résolution numéro 2021-12-23 adoptée à la séance ordinaire du 14 décembre 2021 mandatant *Infrastructel / Infra Planification urbaine* pour des prestations de services en inspection et émission de permis ;

il est proposé par la conseillère Kim Jones,
appuyé par la conseillère Nathalie Lanthier
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le dernier paiement au montant de 1 433,91 $ taxes incluses à *Infrastructel / INFRA Planification urbaine* pour les prestations de services en inspection et émission de permis pour le mois de février 2022.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE D'UN VOTE.

2022-04-14 **AUTORISATION DE PAIEMENT À *H2O SERVICE* POUR L'OPÉRATION DES STATIONS DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES POUR LE MOIS DE JANVIER 2022**

ATTENDU la résolution numéro 2021-07-16 adoptée à la séance ordinaire du 13 juillet 2021 mandatant *H2O Service* pour les services de gestion des eaux usés ;

il est proposé par la conseillère Nathalie Lanthier,
appuyé par la conseillère Mélissa Morin
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le paiement, d'un montant total de 1 813,85 $ taxes incluses, à *H2O Service* pour l'opération des stations de traitement des eaux usées pour le mois de janvier 2022.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE D'UN VOTE.

2022-04-15 **AUTORISATION DE PAIEMENT À *PÉTROLES CAMPBELL INC* POUR LA LIVRAISON D'HUILE POUR LA FOURNAISE DE LA CASERNE DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

Il est proposé par la conseillère Kim Jones,
appuyé par la conseillère Valérie Camiré
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le paiement au montant de 1 160,59 $ taxes incluses, à Pétroles Campbell *inc* pour la livraison d'huile pour la fournaise de la caserne du service de Sécurité incendie

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE D'UN VOTE.

2022-04-16 **AUTORISATION DE PAIEMENT À *DEMERS & COLBERT SÉCURITÉ INC.* POUR L'INSPECTION ANNUELLE DES APPAREILS RESPIRATOIRES**

Il est proposé par le conseiller Paul Gauthier,
appuyé par le conseiller Danny Raymond
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le paiement au montant de 1 105,95 $ taxes incluses, à *Demers & Colbert Sécurité inc*. pour l'inspection annuelle des appareils respiratoires.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE D'UN VOTE.

2022-04-17 **AUTORISATION DE PAIEMENT À *MÉCAMOBILE INC.* POUR L'INSPECTION ANNUELLE ET DES TRAVAUX DE RÉPARATION DU CAMION DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

Il est proposé par le conseiller Paul Gauthier,
appuyé par la conseillère Kim Jones
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le paiement au montant de 3 184,35 $ à *Mécamobile inc.* pour l'inspection annuelle et des travaux de réparation du camion du service de Sécurité incendie.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE D'UN VOTE.

2022-04-18 **AUTORISATION DE PAIEMENT À LA *MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE* POUR LES SERVICES D'ENTRAIDE INCENDIE DU 6 ET DU 27 JANVIER 2022**

Il est proposé par la conseillère Kim Jones,
appuyé par la conseillère Mélissa Morin
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le paiement au montant total de 1 628,62 $ non taxé, à la *Municipalité de Saint-Polycarpe* pour les services d'entraide incendie du 6 et du 27 janvier 2022.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE D'UN VOTE.

2022-04-19 **AUTORISATION DE PAIEMENT À *ARÉO-FEU LTÉE* POUR DES TRAVAUX DE RÉPARATION DU CAMION DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

Il est proposé par le conseiller Paul Gauthier,
appuyé par la conseillère Kim Jones
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le paiement de 1 225,52 $ taxes incluses, à *Aréo-feu Ltée* pour des travaux de réparation du camion du service de Sécurité.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE D'UN VOTE.

2022-04-20 **AUTORISATION DE PAIEMENT À *ANDRÉ CAMPEAU* POUR DES TRAVAUX DE DÉNEIGEMENT AU PARC ANDRÉ-LEBLANC**

Il est proposé par la conseillère Valérie Camiré,
appuyé par la conseillère Kim Jones
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le paiement au montant total de 1 477,43 $ taxes incluses, à *André Campeau* pour des travaux de déneigement au Parc André-Leblanc.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE D'UN VOTE.

2022-04-21 **AUTORISATION DE PAIEMENT À *SERGE LIBOIRON* POUR DES TRAVAUX DE DÉNEIGEMENT AJOUTÉS AU CONTRAT POUR LA SAISON 2021-2022**

ATTENDU la résolution numéro 2021-09-19 adoptée à la séance ordinaire du 14 septembre 2021 renouvelant le mandat de *Serge Liboiron* pour la deuxième saison, soit la saison 2021-2022 ;

ATTENDU QU'au cours de la saison 2021-2022, la prestation de services de *Serge Liboiron* de Saint-Télesphore s'est avéré conforme aux exigences de l'appel d'offres ;

il est proposé par le conseiller Danny Raymond,
appuyé par la conseillère Nathalie Lanthier
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le paiement au montant total de 2 069,55 $ taxes incluses, à *Serge Liboiron* pour des travaux de déneigement ajoutés au contrat pour la saison 2021-2022

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE D'UN VOTE.

2022-04-22 **AUTORISATION DE PAIEMENT À *POLYTECH ÉLECTRIQUE INC.* POUR LES TRAVAUX DE VÉRIFICATION ET RÉPARATION DE L'AUTOMATE DE LA STATION D'ÉPURATION DU VILLAGE DE DALHOUSIE**

Il est proposé par Mélissa Morin,
appuyé par le conseiller Paul Gauthier
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le paiement au montant de 1 325,66 $ et 1 641,84 $ pour un total de 2 967,50 $ taxes incluses, à *Polytech électrique inc*. pour les travaux de vérification et réparation de l'automate de la station d'épuration du village de Dalhousie

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE D'UN VOTE.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les personnes présentes à la séance ont posé des questions ou apporté des commentaires sur les sujets suivants :

- Par courriel : Entente avec firme pour analyse d'eau potable avec tarif réduit
- Question sur le Conseil des sages
- Banc de l'amitié à l'école Immaculée-Conception en référence à la Semaine nationale de la santé mentale
- Sorties de cours dangereuses

MANDAT À LA FIRME *PRUDENT* POUR UNE BANQUE D'HEURE ET DES SERVICES EN ACCOMPAGNEMENT EN SÉCURITÉ CIVILE

Ce point de l'ordre du jour est reporté à une séance ultérieure.

ENTENTE INTERMUNICIPALE ÉTABLISSANT LA COUVERTURE EN CAS D'INTERVENTIONS SPÉCIALISÉES EN MATIÈRES DANGEREUSES – HAZMAT 2021-2025

Ce point de l'ordre du jour est radié.

2022-04-23 **RATIFICATION DES ORIENTATIONS ET DES DÉCISIONS PRISES RELATIVEMENT À LA PANDÉMIE DU COVID-19**

ATTENDU QUE, dans le contexte actuel de la pandémie du COVID-19, le chef du conseil d'une municipalité « peut décréter toute dépense qu'il juge nécessaire » ;

ATTENDU QUE, dans le contexte actuel de la crise sanitaire décrétée par le gouvernement du Québec le 13 mars 2020, la directrice générale et greffière-trésorière par intérim, Danielle Glode, coordinatrice des mesures d'urgence, de concert avec le maire, monsieur David McKay, responsable des mesures d'urgence, a été appelée à prendre des décisions rapidement (avant d'obtenir une résolution du conseil) ;

ATTENDU les modifications en continu des directives du *gouvernement du Québec* liées à la situation exceptionnelle, il n'a pas été possible que ces décisions soient prises par le conseil municipal (par résolution) avant la présente séance ;

ATTENDU QUE les dépenses dont il est question sont justifiées et nécessaires pour assurer la santé et la sécurité des employés et des citoyens ;

ATTENDU QU'il s'agit d'un pouvoir d'exception et que celui-ci a été utilisé avec parcimonie ;

ATTENDU QU'un rapport motivé a été soumis au conseil dès la première séance suivante,

POUR CES MOTIFS

il est proposé par la conseillère Valérie Camiré,
appuyé par le conseiller Paul Gauthier
ET RÉSOLU

DE RATIFIER les orientations prises par la directrice générale et greffière-trésorière par intérim, Danielle Glode, coordinatrice des mesures d'urgence, relativement à la crise sanitaire reliée à la pandémie du COVID-19, depuis la dernière séance extraordinaire du Conseil tenue le 24 mars2022 ;

QUE les décisions prises depuis la dernière séance extraordinaire du Conseil tenue le 24 mars 2022, de concert avec le maire, monsieur David McKay, responsable des mesures d'urgence, soient entérinées a posteriori.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE D'UN VOTE.

2022-04-24 **MANDAT À LA FIRME *POLYTECH ÉLECTRIQUE INC* POUR LES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE L'AUTOMATE DE LA STATION D'ÉPURATION DU VILLAGE DE DALHOUSIE**

ATTENDU QUE, trois (3) offre de services pour les travaux de remplacement de l'automate de la station d'épuration du village de Dalhousie ont été reçues ;

CONSIDÉRANT qu'une analyse de ces offres de services a été effectuée ;

CONSIDÉRANT que les coûts et les services diffèrent d'une offre à l'autre ;

il est proposé par la conseillère Kim Jones,
appuyé par la conseillère Mélissa Morin
ET RÉSOLU

DE MANDATER, la firme *Polytech Électrique inc* pour les travaux de remplacement de l'automate de la station d'épuration du village de Dalhousie pour la somme de 9 654,68 $ plus les taxes applicables ;

QUE cette dépense au montant de 11 100,47 $ soit prélevée à même le poste budgétaire 02 415 00 527.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE D'UN VOTE.

2022-04-25 **GESTION DE LA COMPÉTENCE POUR LA COLLECTE ET LE TRANSPORT DES MATIÈRES ORGANIQUES**

ATTENDU QUE, la *MRC de Vaudreuil-Soulanges* doit modifier son *Règlement numéro 188* portant sur la compétence relative au domaine de la gestion des matières résiduelles ;

Il est proposé par la conseillère Kim Jones,
appuyé par le conseiller Paul Gauthier
ET RÉSOLU

QUE, la Municipalité continue d'assurer la gestion de la compétence de la collecte et du transport des matières organiques.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE D'UN VOTE.

2022-04-26 **MANDAT À *FRANÇOIS POULIN, INGÉNIEUR* POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA DÉTERMINATION DE LA CAPACITÉ RÉSIDUELLE DE TRAITEMENT DES ÉTANGS AÉRÉS DU VILLAGE DE DALHOUSIE**

ATTENDU l'offre de service de *François Poulin, ingénieur*, datée du 1er avril 2022 pour des services professionnels pour la détermination de la capacité résiduelle de traitement des étangs aérés du village de Dalhousie ;

ATTENDU QUE la municipalité désire déterminer la capacité résiduelle de traitement des étangs afin de mieux planifier les projets de développement futurs dans ce secteur ;

il est proposé par la conseillère Kim Jones,
appuyé par le conseiller Danny Raymond
ET RÉSOLU

DE MANDATER *François Poulin, ingénieur*, pour des services professionnels pour la détermination de la capacité résiduelle de traitement des étangs aérés du village de Dalhousie, au montant de 4 500,00 $ plus les taxes applicables :

ET QUE cette dépense au montant de 5 173,88 $ soit prélevée à même le poste budgétaire 02 610 00 411.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE D'UN VOTE.

2022-04-27 **CONSULTATION PUBLIQUE – DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 22-56 – LOT 3 767 513**

La greffière-trésorière adjointe, madame Manon Cuillerier, explique la teneur de la demande de dérogation mineure numéro 22-56 et invite les personnes dans la salle à poser des questions ou à apporter des commentaires dans le cadre de la consultation publique préalable à l'adoption de la résolution relative à cette demande.

CONSIDÉRANT QUE les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme sont nécessaires en vertu du *Règlement sur les dérogations mineures numéro 204-95* ;

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble visé par la demande est connu et désignée comme étant le lot 3 767 513 du Cadastre du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE le caractère de la dérogation est mineure ;

CONSIDÉRANT le respect des dispositions du plan d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT QU'un préjudice serait causé au demandeur en cas d'exiger la démolition de l'agrandissement dérogatoire ;

CONSIDÉRANT la petite superficie de l'agrandissement dérogatoire ;

CONSIDÉRANT QUE la majorité du bâtiment existant est déjà dérogatoire en marge latérale allant jusqu'à 2.74 mètres en certains points, et qu'autoriser la régularisation d'une marge dérogatoire de 0.53 mètres d'empiètement n'aurait aucune incidence sur la marge latérale actuelle ;

CONSIDÉRANT aucune atteinte au droit de propriété des immeubles voisins ;

CONSIDÉRANT la bonne foi du requérant ;

CONSIDÉRANT QUE le comité juge qu'il n'existe aucun autre moyen raisonnable de régulariser la situation ;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été publié aux endroits désignés par le Conseil de la Municipalité de Saint-Télesphore « Église paroissiale et Bureau municipal » mentionnant que le conseil aura à statuer à la présente séance sur la demande de dérogation mineure numéro 22-56 ;

POUR TOUS CES MOTIFS,

il est proposé par le conseiller Danny Raymond,
appuyé par la conseillère Nathalie Lanthier
ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

QUE le conseil municipal accepte la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et accepte la demande de dérogation mineure numéro 22-56 requise afin de rendre conforme la marge latérale gauche de 5,47 mètres, de la nouvelle ligne de lot suggérée alors que l'article 8.2 du règlement de zonage numéro 282 09 exige 6 mètres.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE D'UN VOTE.

2022-04-28 **COURS DE ZUMBA OFFERT AU PARC ANDRÉ-LEBLANC ET À LA SALLE COMMUNAUTAIRE RÉMI-SAUVÉ**

Il est proposé par la conseillère Nathalie Lanthier,
appuyé par la conseillère Mélissa Morin
ET RÉSOLU

Que la Municipalité offre des cours de Zumba du premier jeudi de juin au dernier jeudi de juillet 2022 au Parc André-Leblanc et à la salle communautaire Rémi-Sauvé en cas de pluie, au coût de 50$/session pour les résidents et 65$/session pour les non-résidents.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE D'UN VOTE.

NOMBRE DE PARUTIONS DU JOURNAL MUNICIPAL LE MONTJOIE

Ce point de l'ordre du jour est reporté à une séance ultérieure.

2022-04-29 **COLLECTE DE SANG**

CONSIDÉRANT QUE, la Municipalité aimerait organiser une collecte de sang dans les prochains mois ;

CONSIDÉRANT QU'un sondage a été effectué auprès de la population ;

CONSIDÉRANT QU'un nombre minimum de bénévoles est requis pour la collecte ;

CONSIDÉRANT QUE deux dates doivent être retenues pour l'organisation de la collecte ;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par la conseillère Valérie Camiré,
appuyé par la conseillère Nathalie Lanthier
ET RÉSOLU

D'AUTORISER les démarches auprès d'Héma Québec pour l'organisation d'une collecte de sang.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE D'UN VOTE.

2022-04-30 **EMPLACEMENT DE L'EXPOSITION *CONTAMINATION CULTURELLE* DU 22 MAI AU 18 JUIN 2022**

Il est proposé par la conseillère Valérie Camiré,
appuyé par la conseillère Nathalie Lanthier
ET RÉSOLU

QUE le Parc André-Leblanc soit choisi comme emplacement pour l'exposition *Contamination Culturelle* du 22 mai au 18 juin 2022

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE D'UN VOTE.

2022-04-31 **DISTRIBUTION DE PLANTS D'ARBRES AU PARC ANDRÉ-LEBLANC LE SAMEDI 14 MAI 2022**

CONSIDÉRANT QUE l'objectif du *Mois de l'arbre et des forêts 2022* est de sensibiliser et d'éduquer la population québécoise à l'importance et au respect de l'arbre ainsi que de notre patrimoine forestier ;

CONSIDÉRANT QUE l'arbre et les forêts jouent un rôle primordial dans la lutte aux changements climatiques ;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs offre gratuitement des plants aux municipalités afin de réaliser ses objectifs ;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par la conseillère Nathalie Lanthier,
appuyé par la conseillère Mélissa Morin
ET RÉSOLU

DE PROCÉDER à une distribution de plants à la collectivité de la Municipalité de Saint-Télesphore samedi le 14 mai 2022, le tout dans le cadre du *Mois de l'arbre et des forêts 2022* ;

QU'une demande de 250 plants soit déposée à « Les *Clubs 4-H du Québec inc* » à cette fin.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE D'UN VOTE.

2022-04-32 **AUTORISATION POUR LA DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR CÉLÉBRER LA FÊTE NATIONALE**

Il est proposé par la conseillère Kim Jones,
appuyé par la conseillère Mélissa Morin
ET RÉSOLU

D'AUTORISER, Mme Danielle Glode, directrice générale et greffière-trésorière par intérim à déposer une demande d'assistance financière auprès du Mouvement National des Québécois, organisme mandaté par le ministère de la culture et des communications du Québec pour l'organisation de la Fête Nationale du Québec à Saint-Télesphore qui aura lieu le 24 juin et en cas de pluie le 25 juin 2022

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE D'UN VOTE.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les personnes présentes à la séance ont posé des questions ou apporté des commentaires sur les sujets suivants :

- Types d'arbres offerts à la distribution de plants du 14 mai 2022
- Commentaire favorable sur les membres du nouveau conseil municipal

2022-04-33 **<u>LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE</u>**

CONSIDÉRANT QUE tous les points à l'ordre du jour ont été discutés, il est proposé par la conseillère Nathalie Lanthier, appuyé par la conseillère Kim Jones et résolu que la séance ordinaire du 12 avril 2022 soit levée à 20 h 32.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE D'UN VOTE.

Je soussigné, David McKay, Maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Le maire,	La greffière-trésorière adjointe
_____	_____
David McKay	Manon Cuillerier